

En Corse, un volume d'ordures ménagères collectées amplifié par le tourisme

Insee Analyses Corse • n° 58 • juin 2025



En 2021, 251 000 tonnes de déchets sont collectées en Corse, soit l'équivalent de 722 kg par habitant contre 548 kg en France hexagonale. L'île est la région où la collecte des déchets par habitant est la plus élevée. En prenant en compte la variation de population saisonnière, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée se rapprocherait du niveau métropolitain. Depuis 2017, le volume annuel de DMA augmente de 10 % du fait de la croissance démographique, de l'intensification des flux touristiques et de l'évolution des pratiques de consommation. Sur l'île, le tri et les dépôts en déchetterie sont moins courants que dans l'Hexagone, mais ils se développent. Les ordures ménagères résiduelles destinées à l'enfouissement restent majoritaires. La valorisation des déchets accuse également un retard, mais elle progresse. Enfin, la collecte de déchets est plus importante dans les intercommunalités à orientation touristique, au sud et au nord-ouest de l'île.

En partenariat avec :



Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse

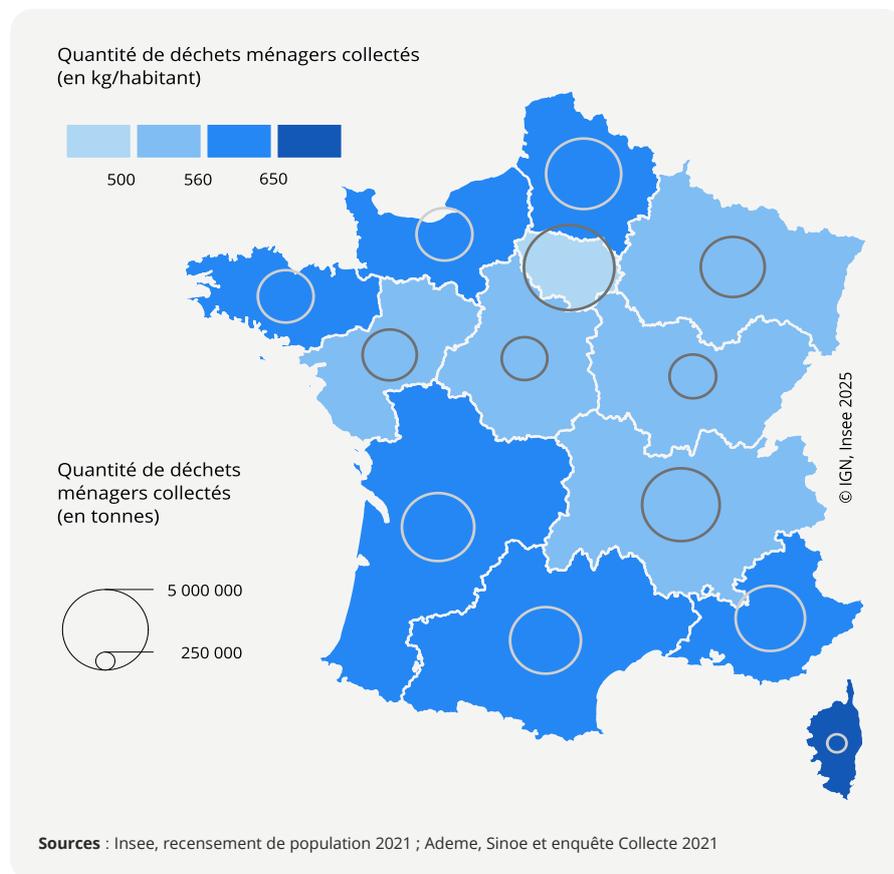
La réduction de la production de déchets et leur traitement constituent un enjeu majeur de la transition écologique à la fois dans un souci de préservation des ressources et de protection de la biodiversité. Dans l'agenda 2030 adopté en 2015 par les États membres de l'ONU, la gestion des déchets est l'une des cibles des objectifs de développement durable : « D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ».

En Corse, 251 000 tonnes de **déchets ménagers et assimilés** (DMA) hors déblais et gravats sont collectés en 2021. Ainsi, rapporté à la **population résidente au 1^{er} janvier**, chaque habitant de l'île génère en moyenne 722 kg de déchets collectés, soit 32 % de plus qu'en France métropolitaine. La Corse est la région où la collecte des DMA par habitant est la plus élevée, devant les Hauts-de-France (640 kg/habitant). À l'inverse, l'Île-de-France se distingue par la plus faible collecte de déchets (452 kg/habitant) en raison notamment de son habitat urbain

► **figure 1.**

En outre, la collecte ne mesure pas le dépôt sauvage de déchets visibles dans les espaces naturels de l'île.

► 1. Déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 selon les régions



Une collecte de déchets élevée en lien avec l'augmentation saisonnière de la population

Chaque année, la population présente sur l'île (tourisme, retour de la diaspora,

occupation des résidences secondaires etc.) augmente entre avril et octobre. Elle atteint un pic particulièrement marqué en juillet et août, période durant laquelle elle double. Cette hausse saisonnière se traduit mécaniquement par une

augmentation du volume de déchets collectés.

Ces variations saisonnières portent la **population moyenne annuelle** à 420 000 personnes, soit 70 000 personnes de plus que la population résidente ou l'équivalent de la ville d'Ajaccio. Rapportée à cette population moyenne, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée s'établirait à 599 kg par personne, un niveau qui se rapproche de celui de France métropolitaine (548 kg par personne).

En août, lorsque la population présente atteint son maximum, la quantité de DMA collectée dépasse les 27 000 tonnes, contre moins de 17 000 tonnes en janvier et décembre lorsque la population insulaire est au plus bas ► **figure 2**.

Si la collecte de DMA augmente avec les populations saisonnières, la quantité moyenne collectée par personne présente sur l'île au pic de la saison diminue. En effet, alors qu'au mois de janvier, la population produit en moyenne 50 kg de DMA par personne, elle en génère 43 kg par personne au mois d'août. Cette diminution peut s'expliquer par un mode de vie des populations saisonnières moins producteur d'encombrants, de déchets verts et de déchets dangereux au cours de leur séjour dans l'île. Toutefois, ces populations supplémentaires engendrent des déchets professionnels non compris dans les DMA, notamment en raison de la fréquentation des hôtels et restaurants.

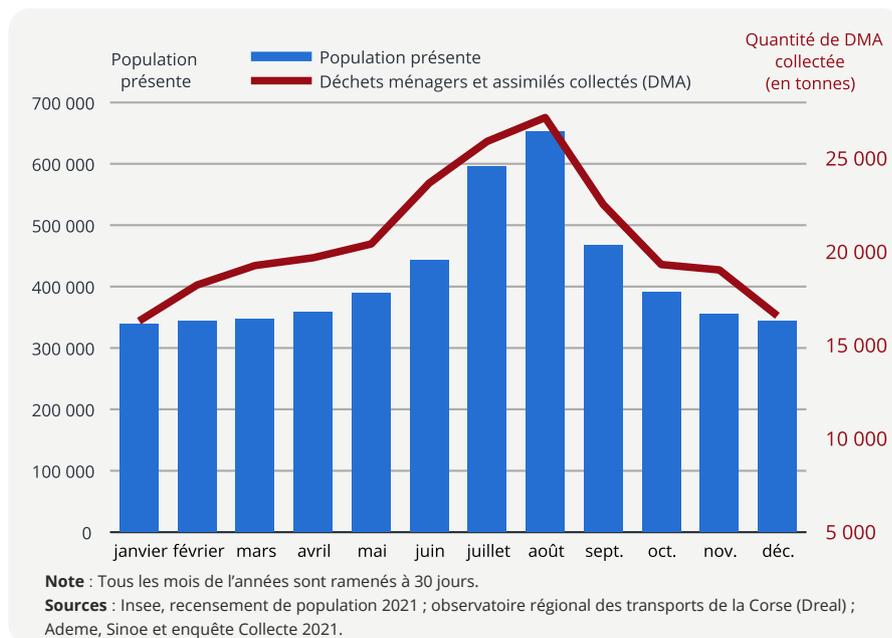
Une augmentation des déchets collectés malgré les objectifs de réduction

Entre 2017 et 2021, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés en Corse augmente de 10 %, une hausse plus marquée qu'en France métropolitaine (+6 %). Cette évolution s'explique en partie par la croissance démographique de l'île (+4 %), mais aussi par une augmentation des déchets collectés par personne de 6 % en cinq ans. La production de déchets par habitant croît à un rythme comparable à l'Hexagone (+5 %).

D'une part, la progression des flux touristiques peut avoir un impact sur le volume des déchets collectés par habitant. D'autre part, le développement de l'e-commerce et des livraisons à domicile, accompagnés d'un suremballage, contribuent également à la hausse des déchets produits.

Cette dynamique de croissance de production de déchets, régionale comme nationale, s'inscrit pourtant à contre-courant des objectifs fixés par la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), qui visait une réduction de 10 % de la production

► 2. Évolution mensuelle de la population et de la quantité de DMA collectée en Corse



de DMA par habitant en 2020 par rapport à 2010.

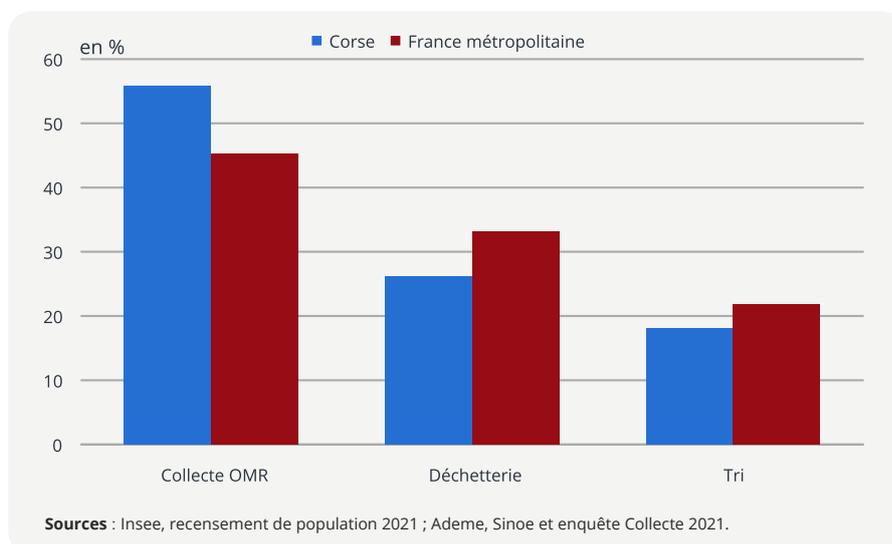
Des ordures encore majoritairement collectées en vrac malgré une progression du tri

Une partie des déchets est collectée séparément dans les différents containers de tri et dans les déchetteries de la région. Le reste est collecté en vrac sous forme d'**ordures ménagères résiduelles** (OMR). En Corse en 2021, les OMR restent majoritaires et représentent 56 % des déchets collectés en Corse en 2021 contre 45 % en France métropolitaine ► **figure 3**. Les collectes séparées – en containers de tri et en déchetterie – restent donc moins fréquentes sur l'île que dans l'Hexagone. En Corse, 44 % des déchets ménagers et

assimilés sont collectés via ces canaux. Cela place la région au troisième rang des territoires où les DMA sont le moins collectés séparément après l'Île-de-France (38 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (42 %). Plus précisément, 18 % des DMA font partie d'une collecte de tri et 26 % sont déposés en déchetterie, contre respectivement 22 % et 33 % dans l'Hexagone.

Toutefois, le recours au tri et aux déchetteries se développe ► **figure 4**. Entre 2017 et 2021, les quantités de déchets collectés via ces canaux passent de 83 000 tonnes à 111 000 tonnes. La quantité de déchets collectés séparément augmente de 40 % sur cette période et atteint 45 000 tonnes. Cette évolution traduit un changement des habitudes de tri et l'amélioration des modes de collecte.

► 3. Part de déchets collectés par habitant selon le type de collecte



Dans le même temps, la collecte des OMR diminue de 3 % par rapport à 2017. La part des OMR dans l'ensemble des déchets baisse ainsi de 8 points en cinq ans alors qu'elle représentait les deux tiers des déchets en 2017. En 2021, 403 kg d'OMR par habitant sont collectés, soit une baisse par habitant de 7 % en cinq ans. Cette diminution est notamment favorisée par la pratique du compostage chez les particuliers, réduisant ainsi la quantité de déchets alimentaires inclus dans les OMR.

Des déchets principalement enfouis mais des progrès en termes de valorisation

Le traitement et la valorisation constituent un enjeu majeur de la gestion des déchets en faveur d'un développement durable. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) avait fixé des objectifs ambitieux : atteindre 55 % de valorisation des déchets en 2020 et 65 % en 2025.

En Corse, ces seuils ne sont pas atteints : 36 % des déchets collectés font l'objet d'une valorisation, qu'elle soit **matière ou organique**, soit 12 points de moins qu'en moyenne nationale ► **figure 5**. Pour cause, la totalité des ordures ménagères résiduelles, collectées en vrac, sont destinées à l'enfouissement. Toutefois, la valorisation progresse nettement : la quantité de déchets valorisés augmente de 70 % par rapport à 2017.

La valorisation matière est le principal type de valorisation des déchets. Elle concerne 30 % de l'ensemble des déchets, soit un niveau équivalent à celui de l'Hexagone.

Parmi les déchets concernés par la valorisation matière, 60 % sont des matériaux recyclables. Leur part dans la collecte progresse en cinq ans et représente désormais un cinquième des déchets. Leur valorisation représente neuf dixièmes de leur volume.

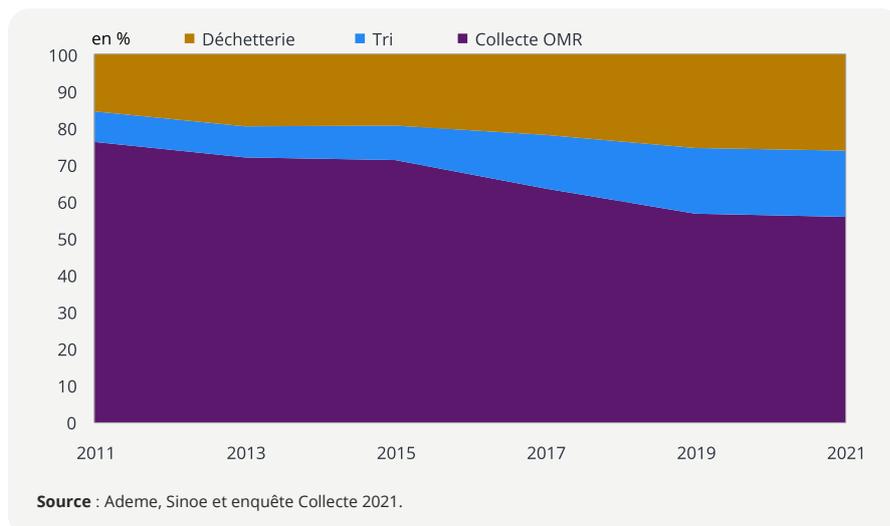
Les encombrants représentent 30 % des déchets concernés par la valorisation matière soit 15 % des déchets collectés en 2021. Parmi eux, trois sur cinq sont valorisés, tandis qu'un tiers est destiné à l'enfouissement.

Enfin, 10 % des déchets traités par une valorisation matière sont des déchets dangereux totalement valorisés.

La valorisation organique est moins pratiquée et concerne un cinquième des déchets valorisés. Sur l'île, 6 % des déchets sont valorisés de cette manière, soit une part trois fois moins élevée qu'en France métropolitaine. La Corse est ainsi la région où la valorisation organique est la moins répandue.

Les déchets verts et biodéchets

► 4. Évolution des déchets ménagers et assimilés collectés par type de déchets



représentent 7,5 % des déchets collectés, soit deux fois moins qu'en moyenne métropolitaine. Ce faible volume malgré la ruralité du territoire s'explique en partie par une pratique fréquente de l'écobuage et du compostage. Néanmoins, la quantité totale de déchets verts et biodéchets progresse de 50 % en cinq ans. Cette évolution accompagne la mise à disposition des composteurs publics sur l'île. Désormais, les déchets verts collectés sont entièrement valorisés.

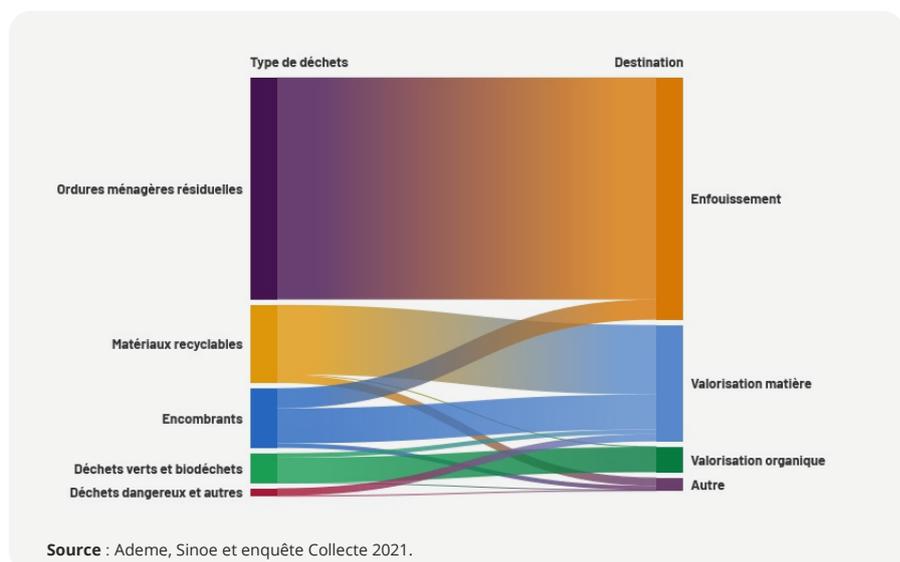
Une collecte de déchets plus importante dans les intercommunalités touristiques

À une échelle infrarégionale, les intercommunalités ont l'obligation légale d'adopter des plans locaux de prévention des déchets ménagers et

assimilés. Cependant, la quantité de déchets collectés varie fortement d'un territoire à l'autre, avec des niveaux particulièrement élevés dans les zones touristiques où la population augmente massivement en haute saison ► **figure 6**.

En 2021, dans la communauté de communes Sud-Corse, le volume de déchets collectés est multiplié par 2,5 en août par rapport à janvier. Cette intensité saisonnière porte la collecte annuelle à 1 375 kg de déchets par habitant dans l'intercommunalité soit deux fois plus qu'en moyenne régionale. De même, dans la communauté de communes de l'Alta Rocca, 1 000 kg de déchets par habitant sont collectés en 2021.

► 5. Type de déchets ménagers et assimilés et leur destination en Corse



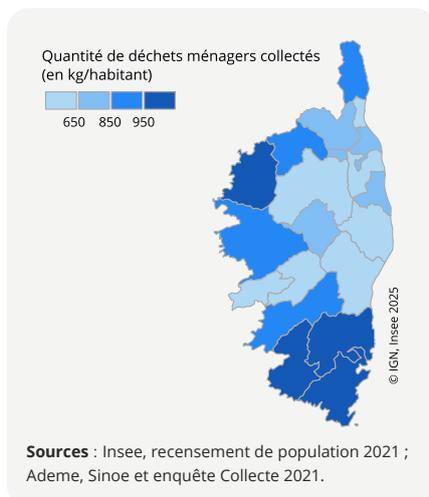
D'autres territoires du sud de l'île, à la fois ruraux et touristiques, affichent des niveaux de collecte supérieurs à 900 kg par habitant.

C'est le cas des communautés de communes du Sartenais-Valinco-Taravo et de la Pieve de l'Ornano.

Au nord-ouest, le constat est similaire dans les intercommunalités de L'Île-Rousse- Balagne (914 kg/hab) et de Calvi Balagne (969 kg/hab), où l'afflux de visiteurs en saison impacte la production de déchets.

À l'inverse, dans les zones urbaines et moins touristiques telles les communautés d'agglomération du Pays Ajaccien (565 kg/hab) et de Bastia (570 kg/hab), les quantités de déchets par habitant restent en dessous de la moyenne régionale.

► 6. Quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant en Corse en 2021, par EPCI



Enfin, dans les territoires ruraux et agricoles du centre et de la façade orientale de l'île, la collecte de déchets est moins élevée. La communauté de communes Pasquale Paoli illustre cette tendance avec une collecte de 545 kg par habitant, le niveau le plus bas de Corse. ●

Arnaud Luciani, Arnaud Huysen (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré - Le mot du Syvadec - Une baisse de la production de déchets, mais un ratio toujours élevé aujourd'hui en Corse

En 2024, la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) en Corse atteint 219 700 tonnes, soit 632 kg par habitant contre 712 kg en 2021. L'année 2021 correspond à la période post-Covid, durant laquelle les tonnages de déchets ont atteint un pic, notamment en raison du fort rebond touristique et des changements de consommation observés pendant la crise sanitaire. Cependant, la Corse affiche toujours un niveau de production supérieur à la moyenne nationale. L'activité touristique, particulièrement intense en période estivale, gonfle le ratio annuel en raison de la population saisonnière non prise en compte dans le calcul. Le taux de tri, quant à lui, progresse d'un point et s'établit à 39 % en 2024. Cette évolution limitée souligne la nécessité de renforcer les actions en faveur du tri et du recyclage malgré une hausse depuis 2021 des tonnages triés :

- +4 % pour les collectes sélectives, verre, emballage, papier et biodéchets
- +25 % pour les biodéchets détournés par le compostage de proximité et individuel
- -20 % pour les valorisables de recyclerie due à la réorientation des professionnels vers des structures adaptées
- -7 % sur la production d'ordures ménagères résiduelles.

► Sources

Les données concernant les déchets sont issues de l'enquête Collecte de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) auprès des collectivités françaises ayant la compétence de collecter les déchets ménagers et assimilés.

Les déchets considérés sont les déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déblais et gravats collectés par le service public de gestion des déchets (SPGD). Ils comprennent donc une part de déchets produits par les activités économiques.

► Pour en savoir plus

- **Ménard B., Sztrakoniczky T., Verdu F.**, « Les déchets ménagers et assimilés : plus de 600 kg collectés par habitant en 2021, le tri en hausse de plus de 20 % en 10 ans », Insee Première n°2055, juin 2025.
- **Luciani A., Bonnefont M., Winterstein G.**, « Indicateurs de développement durable : un bon niveau de préservation de l'environnement en Corse », *Insee Analyses Corse* n°41, juin 2022.
- Observatoire des Déchets Ménagers - **ODEM** Corsica.

► Définitions

Les **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les collectes séparées et les déchets collectés en déchetteries, soit la totalité des déchets des ménages et une part de déchets produits par les activités économiques pris en charge par le service public.

Le terme générique de « **population** » regroupe pour chaque commune sa population totale au 1^{er} janvier. Dans cette étude, la production de déchets est rapportée également à la **population moyenne annuelle** estimée qui prend en compte également la population touristique estimée grâce au nombre de passagers transitant quotidiennement en entrées-sorties dans les ports et aéroports de Corse.

Les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source.

La **collecte séparée** correspond aux déchets récupérés par les poubelles de tri, notamment des emballages puis des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024 (conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020).

La **valorisation** s'oppose à l'incinération et au stockage. Elle désigne deux types de procédé, la **valorisation matière** qui consiste à utiliser la matière du déchet pour un nouveau processus de production et la **valorisation organique** qui repose sur le compostage et la méthanisation. Dans cette publication, ce sont les quantités qui partent à la valorisation qui sont analysées, ce qui peut différer des quantités réellement traitées en raison des refus de tri.

